

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008 DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC	Page : 1
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 18/12/2008
	DY16083 www.lisam.com

Distributeur responsable

ITW Spraytec
 5 bis, rue Retrou
 F-92600 Asnières sur Seine France
 Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30
 infofds@itwpc.com

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC
Identification du produit : Liquide.
Type de produit : Peinture.
Identification de la société : Voir distributeur.
N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Inflammable.
Mode d'exposition dominant : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
 - Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête. Nausées.
 - Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
 - Contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux. Rougeurs, douleur.
 - Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Douleurs abdominales, nausées.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance (%)	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Xylène</u>	: 1 à 5 %	1330-20-7 / 215-535-7 / 601-022-00-9	Xn	10-20/21-38
<u>1,2,4-triméthylbenzène</u>	: 1 à 10 %	95-63-6 / 202-436-9 / 601-043-00-3	Xn N	10-20-36/37/38-51/53
<u>Solvant hydrocarboné</u>	: 20 à 30 %	64742-95-6 / 265-199-0 / -----	Xn	10-65

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
 - Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
 - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (minimum 15 min). Consulter immédiatement un médecin.
 - Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Inflammable.
Risques spécifiques : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.
Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Moyens d'extinction

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 2
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 18/12/2008
DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC	
DY16083 www.lisam.com	

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

- Agents d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Protection contre l'incendie : Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.
- Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Evacuer et restreindre l'accès. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Ecarter toute source d'ignition. Aspirer au moyen d'un équipement excluant tout risque d'inflammation. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Stockage : Conserver à l'abri de la chaleur. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'écart de : Etincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants.
- Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- * - Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Le choix d'un gant approprié est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Limites d'exposition professionnelle : Solvant hydrocarboné : TLV© -TWA [ppm] : 100
 1,2,4-triméthylbenzène : TLV© -TWA [ppm] : 100
 Xylène : VME (ppm) : 50
 Xylène : VME (mg/m3) : 221

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 3
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 18/12/2008
DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC	DY16083 www.lisam.com

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Xylène : VLE (ppm) : 100
 Xylène : VLE (mg/m3) : 442

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide visqueux.
 Couleur : Blanc(he).
 Odeur : Aromatique.
 pH : Aucune donnée disponible.
 Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.
 Point d'ébullition [°C] : 158.9
 Point d'ébullition final [°C] : 170
 Densité : > 1
 Pression de vapeur mm/Hg : Aucune donnée disponible.
 Densité relative, gaz (air=1) : > 1
 Solubilité dans l'eau [mg/l] : Négligeable.
 Point d'éclair [°C] : 42.2
 Limites d'explosivité inférieures [%] : 1.9
 Limites d'explosivité supérieures [%] : 12.6

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Fumées toxiques. Composés organiques.
 Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
 Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Agents réducteurs forts.
 Conditions à éviter : Aucun(e).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.
 Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible.
 Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4300 (xylène)
 Toxicité chronique
 - Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
 - Cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - Oculaire : Légèrement irritant pour les yeux.
 - Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 4
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
	Remplace la fiche : 18/12/2008
DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC	
DY16083 www.lisam.com	

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name	: UN1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III
No ONU	: 1263
I.D. n°	: 30
Transport terrestre	
ADR/RID	: Classe : 3 Groupe d'emballage : III
- Etiquetage ADR	
Transport par mer	
- Code IMO-IMDG	: Classe 3
- IMDG-Pollution marine	: .
Transport aérien	
- IATA - Classe ou division	: Classe 3
- Etiquette IATA	: Flamm. Liquid.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)	
	: Xn : Nocif
- Phrase(s) R	: R10 : Inflammable. R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- Phrase(s) S	: S2 : Conserver hors de portée des enfants. S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Avertissement	: <i>L'emballage unitaire n'est pas étiqueté car, par dérogation aux articles 10 et 11 de la 1999/45/CE, "les emballages des préparations dangereuses qui sont classées comme nocives (...) inflammables, irritantes (...) ne sont pas étiquetés (...) s'ils contiennent des quantités tellement limitées qu'il n'y a pas lieu de craindre un danger pour les personnes manipulant ces préparations et pour les tiers."</i>
France	: Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail. Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. Tableau n° 4 BIS : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Texte des Phrases R du § 3	: R10 : Inflammable. R20 : Nocif par inhalation. R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R38 : Irritant pour la peau. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Autres données	: Révision - Voir : *

FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISO 9001 version 2008	Page : 5
	Edition révisée n° : 4
	Date : 1/3/2010
DYKEM TEXPEN METAL MARKER (MEDIUM TIP) BLANC	Remplace la fiche : 18/12/2008
	DY16083 www.lisam.com

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document